

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

LETTRE D'INFORMATION DES DIRECTEURS – N°639 en date du 2 mai 2023

Pensée du moment : « *Un être humain, pour s'éveiller à lui-même et s'épanouir, a besoin d'élever son âme. Elever son âme est le fruit d'un travail sur soi auquel invitent les traditions spirituelles du monde entier, du christianisme à l'hindouisme et de l'islam au bouddhisme en passant par le judaïsme ou le taoïsme. Les spiritualités laïques y invitent aussi* » **LE REVEIL de Laurent GOUNELLE.**

1 – NOUVELLES DE LA FEDERATION

La CPPNI s'est réunie le 25 avril : à l'ordre du jour la **poursuite des travaux de convergence en vue de proposer un Convention collective commune aux Coop HLM et aux OPH.** Ont été débattu les chapitres relatifs aux relations de travail, aux conditions de travail et la santé au travail et au temps de travail. **Le travail sur la nouvelle classification commune se poursuit également dans la sous-commission dédiée.**

2 – NOUVEAUX TEXTES

Décret n°2023-290 du 20 avril 2023 modifiant le Décret 2022-1774 (application de l'article 181 loi 2022-1726 du 30.12 de FINANCES 2023).

Concerne les consommations finales d'électricité non domestiques, en décalant les dates limites des attestations d'éligibilité aux boucliers tarifaire électricité et amortisseur électricité (30.6 au lieu du 31.3. ou 31.7. au lieu du 30.4.).

Décret n°2023-301 du 22 avril 2023 **revalorisant l'allocation de solidarité spécifique, l'allocation temporaire d'attente et l'allocation équivalent retraite.**

Découle de la loi 2022-1158 pour la protection du pouvoir d'achat, avec **revalorisation au 1.4.**

Décret n°2023-310 du 24 avril 2023 relatif à la **faculté de déroger jusqu'au 30 juin 2024 à l'obligation de mettre à disposition des travailleurs de l'eau à température réglable sur les lieux de travail.**

Possibilité jusqu'à cette date **de supprimer de l'eau chaude sanitaire des lavabos dans les bâtiments à usage professionnel** pour

répondre à des objectifs de sobriété énergétique.

Décret n°2023-312 du 26 avril 2023 portant **relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique.**

Le minimum qui était **l'indice majoré 353 devient l'indice majoré 361.**

Arrêté du 18 avril 2023 (JO 23.4.) relatif à la **référence de prix du gaz sur les marchés représentative des coûts d'approvisionnements** des fournisseurs (article 181 loi 2022-1726 de FINANCES 2023)

À la suite du **plafonnement à 15 % en 2023.**

Arrêté du 17 avril 2023 (JO 26.4.) relatif à la **prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés.**

Concerne de nouvelles exigences notamment pour les **salles, festivals et lieux de spectacles gérés par les Collectivités.**

Arrêté du 20 avril 2023 (JO 27.4.) relatif au **nouveau formulaire de demande de logement locatif social** et aux pièces justificatives fournies pour l'instruction de la demande de logement locatif social.

Modification du formulaire CERFA et sa notice pour mieux tenir compte des travailleurs essentiels, des sortants de l'aide sociale à l'enfance et des sapeurs-pompiers volontaires.

Arrêté du 26 avril 2023 (JO 27.4.) relatif au **relèvement du salaire minimum de croissance.**

Au 1^{er} mai celui-ci est de **1.747,20 € mensuels** sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.

Communication de la CNAF et DHUP du 20 avril 2023 signalant **un décalage de 24 heures pour les notifications aux bailleurs des droits APL**

Directeurs Généraux OPH

LA FEDERATION NATIONALE

du mois de mai, du fait du calendrier des traitements de calcul et du 8 mai férié.

3- L'ACTUALITE IMMEDIATE

Le Ministre des Finances a annoncé le 21 avril que s'agissant de la **fin du bouclier tarifaire sur l'électricité** « les prix n'étant pas revenu tout à fait à la normale », **ce bouclier était maintenu jusqu'au début 2025.**

Le bouclier gaz prendra fin au 31.12.2023.

Après l'intervention télévisée du Président de la République le 17 avril indiquant le lancement de 3 CHANTIERS - **le travail – la justice et l'ordre républicain – le progrès pour mieux vivre** - d'ici 100 jours, la Première Ministre le 26 avril a précisé le programme du Gouvernement. Dans le domaine du LOGEMENT, elle précise « *faciliter l'accès au logement de tous les Français notamment dans les zones où l'offre est insuffisante* ». Pas de détail sur le contenu des chantiers mais quelques pistes :

-mobiliser la CDC « pour racheter des logements neufs qui peinent à trouver des acquéreurs »

-augmenter le nombre de logements en zone tendue

-baisser les couts du foncier et de la construction

-relancer le logement social avec la construction de nouveaux logements et améliorer l'accès au logement et les attributions.

Le Ministre du logement devrait s'exprimer le 9 mai.

Soulignons dans le même registre les déclarations du MEDEF **qui considère que la crise du logement « devrait être la grande cause nationale ».**

Le Gouvernement a décidé lors du Conseil des Ministres du 26 avril la présentation à l'automne d'un projet de loi de **PROGRAMMATION ENERGIE-CLIMAT.**

Ce texte contiendra notamment les projets issus :

-du Programme Pluriannuel de l'Energie (P.P.E.)

-de la Stratégie Nationale Bas Carbone (S.N.B.C.)

-de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (S.N.B.)

4 – C'EST DANS L'AIR

FRANCE TRAVAIL doit remplacer à l'horizon 2027 POLE EMPLOI dans sa mission d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi.

Ceci devrait se traduire par une **inscription systématique et facilitée en passant par un portail internet et dédié.** Etablissement d'un diagnostic uniformisé. Signature d'un contrat d'engagements réciproques et interlocuteur privilégié à chaque entreprise.

Alors que POLE EMPLOI est constitué d'une vingtaine de comités, FRANCE TRAVAIL promet une articulation sur **4 niveaux de décisions** : échelle du bassin de vie, du département, de la région et échelle nationale.

5 - LU POUR VOUS

Le repositionnement stratégique des entreprises publiques locales (EPL) d'aménagement : vers une reprise en main d'acteurs d'intérêt public de la production de logement ? – les EPL fragilisées dans leur modèle économique classique – les EPL et leurs stratégies de survie économique ingénieuse et créative – le retour d'acteurs d'intérêt public dans la production de la ville et du logement (Revue Politique du logement analyses et débats du 19.4.).

Le nouveau rapport au travail : ce n'est pas un rapport de flemme ni un rapport cupide. Mais si la situation économique globale a changé, la croissance a ralenti, la productivité mal en point, le travail ne permet plus autant qu'avant de changer de niveau de vie pendant sa vie (Liaisons sociales – Avril 2023).

6- BREVES

Alors que le **taux du livret A est à 3 %** et qu'il pourrait augmenter en Août, **les Banques plaident pour le statu quo.**